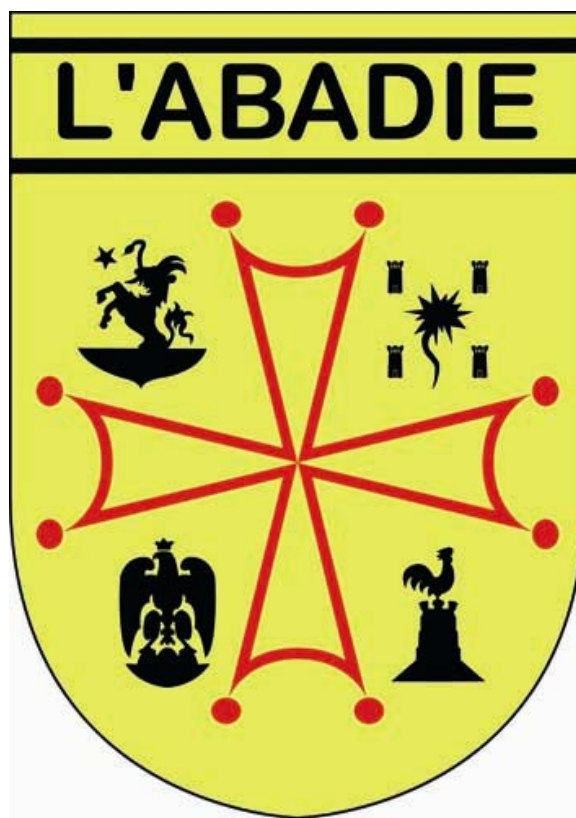


La Tribune du C.D.I.A



Le bulletin d'information du Comité de Défense des Intérêts de l'Abadie

Edition de décembre 2009

Comité de Défense des Intérêts de l'Abadie
✉ 2073, route de l'Abadie – 06730 Saint André de la Roche
✉ cdia@cdia-abadie.org

COMPTE-RENDU DE NOTRE ASSEMBLEE GENERALE DU 20 JUIN 2009

M. Jack André Closse rappelle initialement que le C.D.I.A. avait rencontré la mairie de Saint André de la Roche, après l'A.G. de Juin 2008, pour travailler dans un esprit de concertation plus approfondi : il faudra poursuivre cet effort, car pour l'instant, les résultats ne sont pas probants.

A L'incinérateur de la SONITHERM a occupé une bonne partie de la réunion dans la mesure où la C.L.I.S. du 19 juin (la veille de l'A.G.) a permis de mettre en évidence que le C.D.I.A. avait eu raison d'être pugnace, afin d'obtenir le rapport intégral de l'analyse des olives prélevées le 24 décembre 2005.

1) L'analyse demandée fin 2005 par notre ancienne Présidente Mme Gavache, portait sur des olives et évaluait les dioxines/furannes à **0,43 pg/g sur matière grasse.**

2) La SONITHERM soutenue par une bonne partie des membres de la C.L.I.S. avait diligenté une contre analyse confiée au laboratoire CARSO : le résultat communiqué lors de la C.L.I.S. du 19 juin 2006 ne faisait apparaître que la valeur en pg/g de **matière brute.**

3) Le C.D.I.A., depuis le mois de juillet 2006, demandait à la Préfecture de réclamer à la SONITHERM le rapport intégral du laboratoire CARSO afin d'obtenir une **valeur sur matière grasse.**

4) Par courrier du 10 novembre 2006, le Préfet, sûr de son fait, nous communique le rapport d'essai « dans son intégralité » : manque de chance, la colonne de droite dans le tableau est obstinément vide... toujours pas de valeur des dioxines **sur matière grasse !**

5) A la C.L.I.S. du 3 juillet 2007, le Préfet précise « **les rapports complets seront naturellement diffusés, le rapport sera demandé au laboratoire CARSO** » mais il rajoute « **s'il s'avère que les accusations du C.D.I.A. ne sont pas justifiées, il faudra en donner acte à qui de droit** ».

La menace était brandie !

6) Ce petit jeu (ayons un peu d'humour) va s'achever en **février 2009**, lorsque enfin la SONITHERM accepte de communiquer au Préfet le rapport intégral : la 2^o colonne est présente, avec une valeur de **1,40 pg/g de matière grasse.**

Une contre-analyse qui donne une **valeur multipliée par 3,5 au polluant**, c'était un comble pour la SONITHERM qui a préféré l'escamoter en l'effaçant du rapport fourni aux membres de la C.L.I.S.

C'était « user de faux » dans la mesure où il est précisé dans le rapport du laboratoire « que la reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral ».

7) Au cours de la C.L.I.S. du 19 juin 2009 le directeur de la SONITHERM a reconnu les faits mais a invoqué « une maladresse » de ses services.

M. Closse répond à la question d'un intervenant concernant la suite à donner à cette affaire et se donne l'éventuelle **possibilité d'intenter une action en justice** et **c'est l'Assemblée Générale qui en décidera aujourd'hui**. M. Chouvy rappelle qu'il s'agit « d'usage de faux » et que le C.D.I.A. a jusqu'au 10 novembre 2009 pour intenter une action en justice.

M. Léonelli, adjoint au maire de Nice et responsable de la collecte des déchets, souligne qu'il a appris « la falsification du document » et comme la collectivité territoriale est chargée de veiller au bon suivi du cahier des charges, M. Estrosi a pris contact avec la SONITHERM et a souhaité que toutes les données soient transmises en temps réel sur leur site Internet <http://www.sonitherm.com>.

M. Tomatis rappelle que si l'on constate une diminution du taux de dioxines depuis la mise en place des filtres en décembre 2005, le taux de P.C.B. de type dioxine reste dangereusement stable et qu'il faut être très vigilant sur le **suivi des métaux lourds** : une personne de l'assemblée en profite pour parler de ses gros problèmes de santé qui seraient liés précisément aux métaux lourds.

M. Closse aborde le sujet de la fermeture de la décharge de la Glacière, prévue à la mi-juillet (dans un mois) : pour lui, les hommes politiques de notre département, depuis bientôt 20 ans, n'ont pas su anticiper dans le domaine de l'élimination des déchets.

M. Léonelli reprend la parole pour légitimer le fait qu'une partie des déchets envoyés jusqu'alors à la Glacière seront incinérés par la SONITHERM, à l'Ariane.

Pour lui, la SONITHERM a une capacité de brûlage, de 370 000 tonnes par an : elle en a brûlé 330 000 en 2005, 293 000 en 2008 grâce au tri sélectif. Une fois la Glacière fermée, ce sera 30 000 T supplémentaires par an qui seront incinérées sans jamais dépasser le seuil de 2005. Il affirme d'autre

part que l'objectif est de brûler de moins en moins et c'est pour cela que le projet ECOPARC a été initié : pour la communauté Nice Côte d'Azur il faudrait atteindre **35 % de recyclage en 2011 et 45 % en 2015**, et **200 000 tonnes/an** de brûlage en 2011.

B En réponse à un intervenant qui souligne **le manque de conteneurs à verre et à journaux**, M. Colomas propose de faire le tour de la colline avec des élus de N.C.A. pour trouver des emplacements susceptibles de les recevoir.

C M. Tomatis évoque ensuite **le dossier des carrières** : le bail signé entre Tourrette-Levens et la S.E.C. porte sur une période de 15 ans ce qui nous amène jusqu'en 2023 (dont 2017 pour la fin de l'exploitation des matériaux). M. Colomas rappelle, une fois de plus, que Tourrette est propriétaire d'une partie des terrains et qu'elle en tire des loyers conséquents alors que Saint André n'a que le privilège d'en retirer tous les désagréments (tirs de mine, poussières, nappe phréatique...)

M. Tomatis rajoute qu'à la lecture du bail, il apparaît qu'après l'exploitation de la carrière, la zone deviendra **une zone de stockage de matériaux inertes** (un véritable cadeau pour le B.T.P. de la zone Est du département!). Mais il faut encore s'interroger sur ce qui se cache réellement derrière cette étiquette éminemment «écologique» de matériaux inertes. M. Cavaglieri rappelle que seul le C.D.I.A. s'était opposé à l'extension des carrières lors de l'enquête publique.

D M. Closse aborde le sujet des transports sur la colline, en rappelant que Mme Lartigau, responsable des transports de Nice Côte d'Azur et membre du conseil général, a affirmé que le créabus 88 mis en place sur la colline n'est pas assez fréquenté.

Elle propose de prolonger la ligne 88 jusqu'au Pont Michel ce qui réduirait la distance parcourue par cette navette et permettrait ainsi d'augmenter la fréquence.

Un désaccord de taille subsiste entre ce projet de Nice Côte d'Azur et le souhait du C.D.I.A. qui est de conserver le gros car le matin et le soir pour les lycéens et d'utiliser entre temps un véhicule de 10 à 15 places assurant une rotation chaque 45 minutes entre le Pont Michel et le haut de la colline, ce système permettrait d'éviter le point noir du chemin des Arnauds (route déstabilisée). La réponse à ce projet lors d'une entrevue à la mairie de Saint André a été : « c'est trop compliqué et trop coûteux ».

On nous avait promis une réponse pour le mois de mars... nous attendons toujours.

M. Colomas nous fournit alors une proposition d'amélioration de la part de Mme Lartigau qu'il a reçue trop récemment pour que l'on puisse se faire une opinion.

E Un membre de l'Assemblée soulève le problème du **stationnement anarchique aux abords de l'école** aux horaires de rentrée et de sortie. M. Cavaglieri dit qu'il existait un projet de contournement de l'école, à quoi M. Saretta, président du S.I.V.O.M. de l'Abadie, répond en confirmant l'existence d'un projet d'élargissement et de création de parkings, projet qui a été différé car considéré comme non prioritaire par rapport à d'autres points noirs comme le carrefour du Pont Garigliano.

A 19h40, les sujets à l'ordre du jour ayant été abordés et personne ne souhaitant prendre la parole, le président du C.D.I.A., M. Closse, demande que le rapport moral soit adopté, ce qui est fait à l'unanimité et suivi de nombreux applaudissements. Il passe ensuite la parole à Mme San-José (trésorière du C.D.I.A.) afin qu'elle expose la situation financière de l'association. Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

M. Closse demande à passer au vote pour donner pouvoir au C.D.I.A. d'intenter une éventuelle action en justice : la décision devant être prise par le C.A. de l'association au cours d'une prochaine réunion. La décision est adoptée à l'unanimité, moins 2 abstentions.

La séance est levée à 20h10.

DES ANALYSES DE VEGETAUX ET DE SOLS

Dans le cadre de l'**Enquête des Risques Sanitaires** (E.R.S.) visant à établir les impacts des pollutions de toutes sortes sur la santé des populations de la vallée du Paillon, des prélèvements pour analyse ont été effectués sur le bas de notre colline, à proximité de l'incinérateur, le **mardi 3 novembre 2009**.

Selon le protocole les prélèvements concernent un végétal (légume racine) à maturité, consommé actuellement, et un échantillon de terre du potager (dans lequel ce légume est cultivé) jusqu'à 30 cm de profondeur.

NOUS VOUS TIENDRONS INFORMES DES RESULTATS.

« ON NE NOUS DIT PAS TOUT... »...

Alors le C.D.I.A. exige la vérité!!!

Le 2 novembre 2005 le C.D.I.A. fait procéder à une analyse pour recherche de dioxines sur des olives récoltées à proximité de l'incinérateur. Les résultats publiés le 2 décembre 2005 font apparaître une teneur en dioxines élevée... (0,433ng/kg sur matière grasse) avec le commentaire suivant **« étant donné le caractère bio accumulatif de ce type de molécules, il n'est pas sûr que ces quantités, absorbées régulièrement, soient totalement inoffensives pour la santé à long terme. »**

Le 26 décembre 2005, la SONITHERM (société exploitant l'incinérateur) décide d'une contre-analyse. Les résultats lui sont adressés le 9 janvier 2006. Mais c'est seulement le 19 juin 2006 lors la C.L.I.S. (Commission Locale d'Information et de Surveillance) qu'ils sont communiqués sous forme d'un tableau. Cependant il manque les teneurs en Dioxines sur matière grasse. Immédiatement le C.D.I.A dénonce cette absence de transparence et réclame l'original complet du rapport d'essai.

Le 10 novembre 2006, via le Préfet, le rapport d'analyse « dans son intégralité » est transmis au C.D.I.A. Après étude le comité soupçonne ce rapport d'être **un faux** car il dissimule les résultats des teneurs en dioxines sur matière grasse. Il faudra alors un combat de plus de 2 ans pour obtenir, en février 2009, le rapport dans sa version originale complète. Les chiffres des teneurs en dioxines sur matière grasse réapparaissent. **Ils sont 3,25 fois plus élevés que ceux de l'analyse initiale (1,4 ng/kg).**

Cette dissimulation volontaire n'est pas acceptable. En conséquence, comme évoqué lors de l'Assemblée Générale et plébiscitée par les Abadiens présents, le C.D.I.A. vient de déposer le 6 novembre 2009 auprès des services de police de l'Ariane **une plainte pénale contre X pour faux et usage de faux.**

Cette plainte doit être transmise au Parquet et au Procureur de la République qui peut diligenter une enquête de police.

Après les chiffres effacés, souhaitons que le dossier « jugé sensible » ne soit pas enterré!!!

A SUIVRE...

L'INTERNET HAUT DEBIT SUR LA COLLINE :

De nombreux Abadiens se plaignent amèrement du fait que leur abonnement Internet haut débit « rame » aux alentours de 500 ko/s et qu'il est de ce fait très délicat de télécharger des dossiers un peu lourds comme des photos haute définition ou pire encore une vidéo.

Le C.D.I.A. a évoqué ce problème avec des adjoints de la mairie de Saint André de la Roche et a envoyé un courrier au Conseil Général pour réclamer son appui auprès de l'«opérateur historique» (France TELECOM) afin qu'il installe un système capable de booster le flux.

M. Ciotti nous a répondu comprendre le problème mais il ajoute que la mission prioritaire de France Telecom avait été de ne plus laisser de zone blanche.

Nous nous rapprochons de France Telecom pour demander une demande de travaux indispensables.

Si vous aussi vous êtes gênés par ce manque de débit, envoyez un e-mail à l'adresse du CDIA : cdia@cdia-abadie.org

Vous pouvez y développer vos arguments, votre message sera transmis à France Telecom pour appuyer notre demande.

Plus nombreux nous serons plus efficaces !

CINEMA

On ne s'en étonne plus : la B.D. est définitivement sortie de l'enfance et s'aventure en territoire adulte, jusqu'aux contrées nocturnes –ou solaires– d'Eros. Un tour (de manège ?) aux rayons de toute bonne librairie est à cet égard édifiant.

Au cinéma, le dessin animé explore depuis peu cette veine. Sur le ton de la gravité principalement. Citons « Persépolis » (« La Tribune », automne 2007) de Marjane Satrapi, « Peur(s) du noir » (« un pur chef-d'œuvre » selon « Première ») et surtout « Valse avec Bachir », douloureuse plongée dans les zones déchirées du Proche-Orient. Sabra et Chatila, cela ne vous dit rien ?

Si on a manqué ces films à leur sortie, on peut les retrouver en D.V.D.

UNE NAVETTE REGULIERE SUR LA COLLINE :

Depuis la mise en fonction du tram, fin 2008, nous attendons que la Communauté Urbaine de Nice Côte d'Azur (C.U.N.C.A.) mette en place un moyen de transport régulier plus efficace que celui qui nous est proposé actuellement.

Nous réitérons notre demande auprès du responsable des transports de la C.U.N.C.A. avec une proposition qui pourrait satisfaire un grand nombre d'Abadiennes et d'Abadiens :

On imagine très bien qu'il faille un grand bus matin et soir pour les collégiens et lycéens, mais ne pourrait-on pas utiliser le Créabus 88 comme navette reliant chaque 45 minutes environ, le haut de la colline au Pont Michel ?

La rotation se faisant alternativement dans le sens des aiguilles d'une montre et dans le sens opposé afin que les habitants de la colline puissent descendre à Saint André faire leurs courses et remonter avec la navette suivante : nous ne voyons que des bénéfices pour les personnes âgées de la colline et les commerces locaux.

Dans ce cas nous ne réclamons pas de moyens supplémentaires mais une alternative à l'utilisation d'un grand bus dont la C.U.N.C.A. dans son dernier projet, a « oublié » que le chemin des Arnauds est, pour l'instant et longtemps sûrement, non utilisable par des véhicules de plus de 3,5 tonnes .

Si certaines et certains d'entre vous veulent nous communiquer d'autres solutions, le C.D.I.A. vous en remercie ! Notre site Internet peut être fort utile.

Ont participé à la rédaction de cette publication Jean-Claude Benotto, Jo Cavaglieri, Jean-Pierre Charles, Nicole Checconi, Didier Chouvy, Jack André Closse, Fernande Dalbera, Lazare Ercolani, Michèle Lebard, Hélène Manin, Monique Pasquetti, Marie-Anne San José, Georges Tomatis, Lucette Bontemps.

Pour nous contacter :

Comité de Défense des Intérêts de l'Abadie
✉ 2073, route de l'Abadie – 06730 Saint André de la Roche
✉ cdia@cdia-abadie.org

HUMEUR

Du 7 au 22 décembre la Conférence mondiale sur le climat (« Sommet de Copenhague ») doit prolonger le protocole de Kyoto qui prend fin en 2012 (1). Elle doit fixer des objectifs et proposer des solutions. Les pays industrialisés doivent agir enfin sérieusement pour contenir la hausse des températures sous la barre fatidique des 2° C. Mais aussi qu'ils respectent les aspirations au développement des pays pauvres, tout en les aidant à s'engager sur des voies plus « vertueuses » que les nôtres (2).

Beau programme ! Mais dans une économie mondiale où règne l'Argent et la quête du profit immédiat, que peut-on espérer ? (3) Les mauvaises habitudes n'ont pas disparu depuis Kyoto. L'introduction en bourse du marché du carbone (avec achat et vente du « droit de polluer ») révèle plutôt une aggravation.

Au prétexte de « la crise » -qui a bon dos- les engagements d'hier ne sont pas tenus. Les budgets consacrés à la santé, à l'éducation et à la recherche diminuent, bridant toute possibilité de trouver les bons remèdes. Le consommateur lambda –vous et moi- qui se trompe de poubelle en jetant ses ordures est culpabilisé, quand des sommes faramineuses filent sans contrôle, non pour guérir mais pour détruire encore plus ce monde !

Alors, baisser les bras ? et choisir ainsi d'insulter l'avenir ? « Le démon de mon cœur se nomme A QUOI BON ? » disait à peu près Bernanos, écrivain, imprécateur chrétien et grand « lanceur d'alerte » à sa manière, en son temps.

A MEDITER...

- (1) Onze O.N.G. internationales ont lancé un appel à N. Sarkozy en vue de ce sommet (pétition citoyenne sur www.copenhague-2009.com)
- (2) « Aujourd'hui, nos priorités sont de protéger la planète et de partager nos richesses. C'est là-dessus que l'on doit concentrer le génie humain. » (N. H. « Le syndrome du Titanic 2 ». Adresse www.fnh.org)
- (3) « Comment être serein quand on sait que l'argent dépensé dans l'armement et la publicité suffirait à éradiquer la misère et la malnutrition ? » (Nicolas Hulot)

Sigles et acronymes utilisés dans la tribune

CUNCA	<i>Communauté Urbaine de Nice Côte d'Azur</i>
CLI	<i>Commission Locale d'Information</i>
CLIS	<i>Commission Locale d'Information et de Surveillance</i>
DRIRE	<i>Direction Régionale Industrie recherche Environnement</i>
INSERM	<i>Institut National de la Santé Et de la Recherche Médicale</i>
INVS	<i>Institut National de Veille Sanitaire</i>
NCA	<i>Nice Côte d'Azur</i>
PCB	<i>Polychlorobiphényles aussi appelés biphényles polychlorés (BPC)</i>
SEC	<i>Société d'exploitation de Carrières</i>
SNPA	<i>Usine d'asphalte de Saint André de la Roche</i>
SONITHERM	<i>Usine d'incinération de l'Ariane</i>
UIOM	<i>Usine d'incinération d'ordures ménagères</i>



**COMITE DE DEFENSE DES INTERETS DE L'ABADIE
BULLETIN D'ADHESION 2009**

Nom : Prénom :

Adresse :

.....
demande à être membre de l'association C.D.I.A. en 2009 et verse à ce titre la somme de 15 € en espèces ou par chèque à l'ordre de « C.D.I.A. ».

Fait à, *Signature :*

Le 2009

Je suis informé(e) que les informations recueillies sont nécessaires à l'adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui me concernent. Si je souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations me concernant, je m'adresserai au secrétariat de l'association.

A retourner accompagné de votre règlement à :

C.D.I.A. – 2073, route de l'Abadie – 06730 SAINT ANDRE DE LA ROCHE